

Délai des passeports et cartes nationales d'identité

Les délais d'obtention sont variables selon la période de l'année, le pic d'activité étant situé entre mars et août.

Validité

La carte nationale d'identité est valable 15 ans pour les majeurs, 10 ans pour les mineurs. Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont prolongées de 5 ans (10 + 5). Un rallongement automatique qui ne demande aucune démarche.

> Pays acceptant les prolongations automatiques :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/documents-officiels-a-l-etranger/article/extension-de-la-duree-de-validite-de-la-carte-nationale-d-identite>

Mairies équipées d'un dispositif de recueil :

Liste des Mairies de Meurthe et Moselle équipées du dispositif de recueil pour la délivrance des titres d'identité : [http://www.meurthe-et-](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/content/download/4193/23669/file/stationsbiométriques54.pdf)

[moselle.gouv.fr/content/download/4193/23669/file/stationsbiométriques54.pdf](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/content/download/4193/23669/file/stationsbiométriques54.pdf)